



Participation culturelle

Position du groupe de travail « Participation culturelle » du Dialogue national sur la culture

1. Considérations de politique culturelle

La mondialisation, la numérisation, le changement démographique ou l'individualisation ont, en Suisse comme ailleurs, des conséquences sur la vie culturelle, la politique culturelle et l'encouragement de la culture. Ces tendances lourdes, qui ne seront qu'incidemment abordées ici, ont été abondamment décrites et discutées.

Ces dernières décennies, l'offre culturelle s'est considérablement élargie. De même, les formes d'expressions culturelles, leurs modes de financement, d'organisation, de diffusion ou encore de réception, se sont beaucoup diversifiés. L'offre culturelle doit donc se positionner sur le marché des loisirs et être adoptée par un public dont les attentes ont changé ; un public qui cherche davantage à vivre une « expérience » culturelle. L'accès à la culture dépend toujours autant de l'origine sociale, de la formation et du niveau de revenu. En tant qu'éléments de politique sociale et sociétale au sens large, la politique culturelle et l'encouragement public de la culture doivent prendre en compte toute la population et favoriser la cohésion sociale.

C'est pourquoi le Message culture 2016-2020 accorde une importance particulière à la participation culturelle. L'axe d'action « participation culturelle » s'inscrit d'ailleurs dans la lignée des évolutions récentes de la législation culturelle suisse (loi sur l'encouragement de la culture, nouvel article 67a de la Constitution, ratification des conventions de l'UNESCO pour la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles et sur la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel,) ainsi qu'avec les priorités actuelles que se sont fixées nos voisins européens et diverses organisations internationales en matière de politique culturelle.

Réunis par le Dialogue national sur la culture, les villes, les cantons et la Confédération se sont donné pour tâche de documenter les mesures de soutien existantes dans ce domaine (y compris concernant la culture populaire, la culture pratiquée par des amateurs et les traditions vivantes) et de développer une stratégie coordonnée pour renforcer la participation culturelle.

2. Qu'entend-on par participation culturelle ?

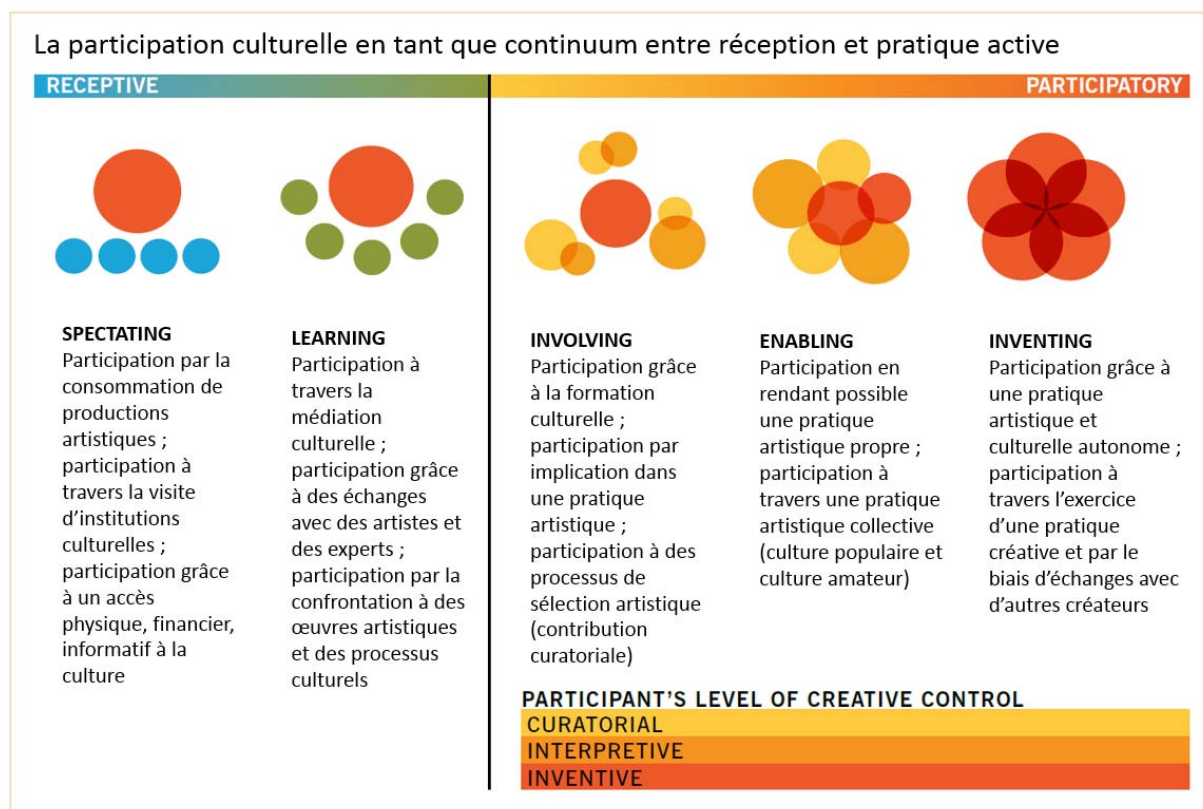
La *participation* est une notion politique bien établie tant en Suisse qu'au plan international. La participation de la population à la collectivité démocratique revêt plusieurs dimensions : politique, économique, sociale et culturelle. Dans ces différents domaines, l'encouragement de la participation vise à mobiliser la population pour qu'elle s'associe et s'implique dans la vie publique. Ces quatre dimensions de la participation à la collectivité démocratique se complètent, se renforcent mutuellement et contribuent à l'intégration et à la cohésion sociales.

participation politique	participation économique
participation sociale	participation culturelle

Qu'elle soit politique, économique, sociale ou culturelle, la participation s'avère un processus complexe dépendant de multiples facteurs, dynamique et, partant, jamais totalement abouti. A l'instar de la participation politique, économique ou sociale, la participation culturelle n'est pas atteignable par une seule mesure et elle ne se confine pas à un référent unique. Les efforts à entreprendre visent à accroître et à diversifier les chances de participation dans les domaines respectifs, ce qui se fait par exemple en éliminant les obstacles existants ou en stimulant la participation de groupes cible.

Le concept de *participation culturelle / kulturelle Teilhabe / cultural participation* est une notion bien établie dans la politique culturelle européenne et internationale. Elle constitue un sujet majeur de politique culturelle notamment en France et en Allemagne, dans les pays nordiques et du Bénélux, ainsi qu'au niveau de l'UE et de l'UNESCO. Le terme peut être pris dans un sens étroit, limité à l'accès du public aux institutions culturelles (comme en Belgique), cibler principalement la médiation et l'éducation culturelle (comme en Allemagne) ou encore être compris dans un sens plus large, où l'accent est placé sur les pratiques culturelles propres (UNESCO).

L'expression de *participation culturelle* est entrée de plain-pied dans la politique culturelle suisse et est désormais employée par les instances d'encouragement publiques et privées à tous les échelons fédéraux. Dans son Message culture 2016–2020, le Conseil fédéral comprend la participation culturelle dans son acception large, comme un continuum englobant la réception par le public, la participation interactive et la pratique artistique active. Le renforcement de la participation culturelle vise d'une part la population en tant que public culturel; et met d'autre part tout particulièrement l'accent sur l'implication de la population dans une pratique culturelle librement choisie.



Graphique élaboré sur la base de: www.irvine.org/images/stories/pdf/grantmaking/Getting-in-on-the-act-2011OCT19.pdf

3. Quel objectif politique vise-t-on en renforçant la participation culturelle ?

En plus de promouvoir la création professionnelle et de préserver le patrimoine culturel, la politique culturelle doit, en tant qu'élément de la politique sociétale, prendre en considération l'ensemble de la population et le vivre ensemble. La politique culturelle doit chercher à atteindre et à impliquer le plus grand nombre de groupes de population. Nous vivons dans une société plus peuplée, plus âgée et plus diversifiée, ce qui constitue autant de défis auxquels la participation culturelle peut apporter d'importantes réponses. Les pratiques culturelles et les mécanismes de l'encouragement de la culture étant des réalités dynamiques, il ne convient pas de formuler une définition figée de la participation culturelle.

Au niveau conceptuel, la participation culturelle se différencie clairement d'autres notions: elle constitue un objectif général de politique culturelle, à savoir permettre au plus grand nombre possible d'accéder à la culture, de s'y confronter et de pratiquer des activités culturelles quand bien même les chances sont au départ inégales du point de vue de la formation, du revenu ou de l'origine sociale. La participation culturelle met donc l'accent sur l'aspect actif de l'accès à la culture. La participation culturelle se focalise sur la compétence culturelle, sur l'implication effective et sur la coresponsabilité, et vise à une activité culturelle propre et indépendante du plus grand nombre.

Participer à la vie culturelle, c'est prendre conscience de ses influences culturelles, développer son identité culturelle et ainsi contribuer à la diversité culturelle de la Suisse. Renforcer la participation culturelle, permet par conséquent aussi d'encourager une confrontation individuelle et collective avec la culture et d'inciter les individus à façonner activement leur vie culturelle (« cultural empowerment »).

4. Comment renforcer la participation culturelle ?

Le Message culture 2016-2020 énumère cinq domaines dans lesquels les pouvoirs publics peuvent prendre des mesures pour renforcer la participation de la population à la vie culturelle. Les mesures proposées ne sont pas nécessairement nouvelles. La nouveauté consiste en une orientation explicite et systématique de ces mesures et un renforcement de la participation culturelle du plus grand nombre.

- L'encouragement de l'accès physique, matériel et intellectuel à la culture en éliminant les obstacles techniques, organisationnels et financiers qui endiguent l'accès à la création culturelle, aux manifestations culturelles et au patrimoine culturel. Il peut par exemple s'agir de mesures pour personnes handicapées, de tarifs réduits, d'heures d'ouverture et de visite adaptées aux besoins des personnes âgées ou des travailleurs, et d'offres générales d'informations.
- La médiation de la culture et de la création artistique professionnelle, par des mesures permettant au public de mieux appréhender le patrimoine culturel, les œuvres d'art et les productions artistiques. Il peut par exemple s'agir d'offres de médiation dans les musées, les théâtres, les bibliothèques et les monuments historiques.
- L'éveil d'un intérêt culturel par la formation culturelle, afin de donner aux individus les moyens de se confronter à la culture et de la pratiquer. Il peut par exemple s'agir d'offres de formation dans les domaines de la musique, de la lecture ou du cinéma.
- L'encouragement des pratiques culturelles de la population. Il peut par exemple s'agir de soutenir des manifestations et des associations d'amateurs comme des chœurs, des orchestres ou des compagnies de théâtre.
- Le renforcement des compétences dans le domaine des nouveaux médias. Il peut par exemple s'agir de mesures encourageant l'utilisation de supports numériques à des fins de création, de médiation, de réception, de réflexion ou de financement.

Le groupe de travail Participation culturelle du Dialogue national sur la culture recommande aux villes, aux cantons et à la Confédération de prendre, dans leurs champs d'action respectifs, des mesures ciblées destinées à renforcer la participation de la population à la vie culturelle. Le groupe de travail propose la mise en œuvre de mesures aux niveaux suivants :

- le respect de la diversité sociale dans la composition des services de la culture et des commissions culturelles ;
- le renforcement ou le lancement de projets d'encouragement propres ;
- la réglementation de prestations correspondantes (p. ex. extension des possibilités d'accès et de participation) dans les conventions de prestations avec les institutions culturelles ;
- l'encouragement de projets spécifiques de tiers.

Les villes, les cantons et la Confédération ont convenu, dans le cadre du Dialogue national sur la culture, d'approfondir leur réflexion sur le renforcement de la participation culturelle au cours des années à venir.